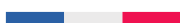




Confédération des
Grossistes de France

Élections Municipales



Les 15 propositions du commerce de gros

Logistique urbaine | Emploi | Ancrage territorial
Foncier logistique | Fiscalité locale | Marchés publics



Stéphane Antiglio

Président de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

Le commerce de gros, partenaire de l'attractivité de vos territoires !

À l'approche des élections municipales de 2026, les enjeux territoriaux s'imposent au cœur du débat public : emploi, économie, fiscalité, décarbonation... Dans cette dynamique, les entreprises du commerce de gros occupent une place importante, discrète mais indispensable, d'approvisionner au quotidien les collectivités (hôpitaux, établissements scolaires, EHPAD, prisons, administrations...), les chantiers de rénovation ou de construction, les cafés-hôtels-restaurants, les pharmacies, les garages ou encore les commerces de détail...

Maillons indispensables du fait de leur rôle d'intermédiation entre un amont, constitué de producteurs et d'industriels auprès desquels les entreprises du commerce de gros s'approvisionnent, et un aval composé d'une très large gamme d'acteurs professionnels, les grossistes contribuent à l'attractivité et à la vitalité des communes. À travers quinze propositions concrètes, la CGF propose aux élus locaux de bâtir une feuille de route commune pour dynamiser l'économie, créer des emplois, accélérer la transition écologique, au service de leurs communes et des Français.



160 000

entreprises sur l'ensemble du territoire
dont 18 000 GE, ETI et PME



1 million

de salariés



+ 900 Mrds

d'euros de chiffre d'affaires par an



+ 1 million

de clients professionnels livrés au quotidien
dans tous les secteurs d'activité dont :



280 000 restaurateurs et collectivités



644 000 artisans du bâtiment



20 000 pharmacies



53 000 spécialistes de l'entretien et de la maintenance des véhicules automobiles



20 000 marchands de presse...

Le commerce de gros optimise au quotidien
les flux avec une flotte de



40 000

poids lourds



190 000

véhicules utilitaires légers



230 000

véhicules légers

Municipales 2026



15

propositions du commerce de gros

Logistique urbaine

- 1** Préserver la liberté d'organisation logistique des grossistes
- 2** Accompagner la décarbonation progressive des véhicules
- 3** Harmoniser les réglementations entre communes voisines

Emploi

- 4** Mobiliser la commande publique comme levier d'emploi local
- 5** Soutenir la formation et la reconversion
- 6** Associer les entreprises dans les projets d'inclusion sociale

Ancrage territorial

- 7** Promouvoir la concertation public-privé : planification stratégique, projets d'aménagement...
- 8** Associer les grossistes à la valorisation des territoires

Foncier logistique

- 9** Dédier des zones spécifiques aux activités logistiques
- 10** Encourager la verticalisation des entrepôts
- 11** Réhabiliter les friches industrielles
- 12** Faciliter l'accès aux sites logistiques

Fiscalité locale

- 13** Alléger les coûts fonciers et les taxes locales

Marchés publics

- 14** Orienter les achats publics vers les grossistes de proximité hors appels d'offres
- 15** Intégrer des critères de proximité, d'impact social et environnemental dans les appels d'offres



Logistique urbaine

Comment concilier les défis complexes d'une logistique urbaine durable et la compétitivité des entreprises ?

À l'heure où les collectivités repensent leurs mobilités et leurs équilibres territoriaux, la logistique urbaine est devenue un enjeu stratégique pour l'économie locale. Là où les grossistes savent optimiser leur organisation logistique à travers la massification des flux et des stocks et la maximisation de leurs tournées de livraison, les communes jouent, quant à elles, un rôle de régulation qui doit rester compatible avec les réalités professionnelles.

1

PRÉSERVER LA LIBERTÉ D'ORGANISATION LOGISTIQUE DES GROSSISTES

Pour répondre au mieux aux besoins de leurs clients et aux enjeux environnementaux, il s'agit de maintenir l'activité logistique dans un cadre concurrentiel sans instaurer d'autorités organisatrices qui imposeraient aux entreprises des ruptures de charges (sources de surcoûts et de litiges) ou créeraient des situations de monopoles.

2

ACCOMPAGNER LA DÉCARBONATION PROGRESSIVE DES VÉHICULES

Le commerce de gros est un acteur engagé pour décarboner la logistique (véhicules à faibles émissions, optimisation des tournées, des emballages, reverse logistique...). Pour l'accompagner, les communes peuvent accorder aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds Crit'Air 2 de circuler au moins jusqu'en 2030.

3

HARMONISER LES RÉGLEMENTATIONS ENTRE COMMUNES VOISINES

Pour éviter la complexité des livraisons dans des communes limitrophes et des surcoûts de transport, il est primordial de veiller à la cohérence des règles locales de circulation pour les véhicules de livraison.



Emploi

Comment innover pour favoriser l'emploi local ?

Avec 1 million de salariés sur l'ensemble du territoire, les entreprises du commerce de gros proposent de nombreuses opportunités en termes d'emploi et contribuent, ainsi, à l'attractivité locale. Elles peuvent devenir des partenaires stratégiques dans le développement de l'emploi.

4

MOBILISER LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER D'EMPLOI LOCAL

Les communes peuvent introduire dans les marchés publics des critères favorisant les entreprises locales, notamment pour l'approvisionnement des restaurations collectives, des chantiers du bâtiment, pour l'entretien de parcs de véhicules, l'informatique...

5

SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECONVERSION

Afin de mieux faire connaître les emplois proposés par les grossistes, les communes peuvent organiser des forums métiers du commerce de gros et de la logistique, ou des rencontres entre prescripteurs (France Travail, missions locales...) et demandeurs d'emploi.

6

ASSOCIER LES ENTREPRISES DANS LES PROJETS D'INCLUSION SOCIALE

Les projets d'inclusion sociale à destination des personnes en difficulté, en situation de handicap, ou permettant de faire la promotion de la diversité, peuvent aussi renforcer la cohésion des territoires lorsqu'ils sont conduits en lien étroit avec les grossistes.



Ancrage territorial

Comment s'appuyer sur les grossistes pour construire des territoires plus durables et solidaires ?

La force du commerce de gros est la densité de son maillage territorial. Cela peut faire des grossistes, présents partout en France, des partenaires privilégiés des communes.

7

PROMOUVOIR LA CONCERTATION PUBLIC-PRIVÉ

Il s'agit d'instaurer un échange régulier entre élus, habitants et entreprises à travers, par exemple, la désignation d'un référent « entreprise » au sein de l'équipe municipale ou encore la consultation des grossistes dans les projets d'aménagement ou de planification stratégique.

8

ASSOCIER LES GROSSISTES À LA VALORISATION DES TERRITOIRES

Les entreprises peuvent être invitées à participer au rayonnement des territoires, comme par exemple lors des Journées du patrimoine pour faire visiter leurs entrepôts.



Foncier logistique

Comment concilier gestion du foncier et vitalité économique des territoires ?

Véritables acteurs du dynamisme économique local, les entreprises du commerce de gros assurent l'approvisionnement quotidien des garages, artisans, commerces, restaurateurs, établissements scolaires et de santé, etc... Le bon fonctionnement de leur activité repose sur des infrastructures adaptées (entrepôts et plateformes logistiques). Pourtant, la rareté du foncier et la pression immobilière fragilisent leur présence sur le territoire.

10

ENCOURAGER LA VERTICALISATION DES ENTREPÔTS

Dans une logique de sobriété foncière, les collectivités peuvent également encourager la verticalisation des entrepôts dans les documents d'urbanisme.

11

RÉHABILITER LES FRICHES INDUSTRIELLES

Ces réhabilitations de terrains ou de bâtiments vacants doivent permettre d'accueillir des entrepôts et des plateformes logistiques du commerce de gros et éviter l'artificialisation de nouveaux sols.

9

DÉDIER DES ZONES SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS LOGISTIQUES

Les documents d'urbanisme doivent intégrer des zones dédiées aux activités logistique des entreprises du commerce de gros, indispensables à l'attractivité des commerces de proximité et à l'activité des artisans.

12

FACILITER L'ACCÈS AUX SITES LOGISTIQUES

L'accessibilité des zones logistiques est fondamentale. Adapter les infrastructures et les transports publics pour les professionnels comme pour les salariés facilite les déplacements et les flux.



Fiscalité locale

Comment adapter la fiscalité locale pour développer l'économie et l'emploi dans les communes ?

Les entreprises du commerce de gros jouent un rôle essentiel dans le rayonnement économique des communes. Leur présence génère des emplois directs et indirects, soutient le commerce de proximité et alimente le dynamisme industriel local. Pourtant, leur implantation reste fortement conditionnée par le niveau des coûts fonciers et de la fiscalité locale.

13

ALLÉGER LES COÛTS FONCIERS ET LES TAXES LOCALES

Les coûts fonciers et les taxes locales pèsent fortement sur la décision d'implantation des entreprises du commerce de gros. Mais moduler à la baisse les taux de taxe foncière est rapidement compensé par ce qu'ils génèrent.



Marchés publics

Comment mobiliser la commande publique comme levier de développement de l'économie locale ?

Dans le cadre de la commande publique, les grossistes garantissent aux communes disponibilité, proximité et continuité d'approvisionnement dans de nombreux secteurs : restaurations collectives, chantiers publics, matériel informatique, etc. La commande publique représente donc un levier majeur pour soutenir l'activité locale des entreprises du commerce de gros.

14

ORIENTER LES ACHATS PUBLICS VERS LES GROSSISTES DE PROXIMITÉ HORS APPELS D'OFFRES

Cette mesure peut s'appliquer pour les entreprises du commerce de gros implantées localement et régionalement dans le cadre des marchés publics de fournitures inférieurs au seuil légal.

15

INTÉGRER DES CRITÈRES DE PROXIMITÉ, D'IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LES APPELS D'OFFRES

Lorsqu'une mise en concurrence est nécessaire et dans le respect du droit européen, il peut être envisagé de faire appel à des critères de proximité, d'impact social et environnemental afin de travailler avec les entreprises du commerce de gros implantées localement.

Le commerce de gros un acteur essentiel de l'économie

À travers l'union de 30 fédérations, la Confédération des grossistes de France (CGF), est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises présentes partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2025, le secteur recrute 65 000 personnes.

Les 30 fédérations adhérentes de la CGF

- ✓ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✓ Association nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- ✓ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRP)
- ✓ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✓ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✓ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✓ DISTRIPRO (Boissons)
- ✓ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✓ Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- ✓ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✓ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✓ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✓ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✓ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- ✓ Fédération Française des Syndicats de Courtiers de marchandises (FFSCM)
- ✓ Fédération nationale de la Décoration (FND)
- ✓ Fédération nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✓ Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✓ Fédération nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENS COPA)
- ✓ Fédération nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✓ Les Grossistes Alimentaires de France
- ✓ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✓ Syndicat national des Dépositaires de Presse (SNDP)
- ✓ Syndicat national des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✓ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✓ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✓ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✓ Union nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✓ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✓ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)



29-31 rue St-Augustin
75002 Paris

Tél.: 01 44 55 35 00
contact@cgf-grossistes.fr
www.cgf-grossistes.fr



Plus d'informations sur notre site

Parution : Novembre 2025
Conception, création : Cithéa, L.Scandolo
Crédits photographiques : Nicolas Kalogeropoulos, iStock, CGF, D.R.
Imprimeur : Copyprint